

---

# Rapport annuel 2011

---

## Table des matières

---

Avant-propos du président	3
Rapport annuel du Comité du Conseil de fondation	4
Compte de résultat	8
Bilan	10
Annexe aux comptes annuels	12
Rapport de l'organe de révision	13
Organes	14



**«L'habit fait le moine». Qui ne connaît pas la citation du poète suisse Gottfried Keller? La Fondation Sana vient d'effectuer sa première année civile complète sous son nouveau nom et son nouvel «habillage». Reste à savoir si la confiance gagnée par la Fondation Sana dans son autonomie résulte (aussi) de ce nouvel habillage ou si, au contraire, elle n'est pas le reflet d'une autonomie déjà acquise. En ma qualité de président de la fondation, je constate avec satisfaction que la Fondation Sana affiche aujourd'hui un profil nettement plus accentué et se comporte d'une façon de plus en plus active et autonome.**

La Fondation Sana a connu une année 2011 intense et fructueuse. Le Prix Sana de la santé a été décerné pour la première fois à la fin septembre. La Fondation Sana récompense annuellement par ce prix les «héros et héroïnes anonymes» de la santé, des personnes discrètes qui agissent dans l'ombre pour le bien de leurs prochains, avec un engagement inébranlable et une grande abnégation. L'attribution du prix, le 30 septembre 2011, a été pour moi l'un des temps forts de cette année. La joie avec laquelle les trois lauréats ont reçu le prix m'a profondément ému. Ils se sont investis pendant des années en faveur de leur prochain, de manière totalement désintéressée. Leur exemple montre une fois de plus où se situe le génie de la Suisse et de ses citoyens. Dans le contexte économique actuel, il est important de mettre en exergue davantage ces valeurs. La Fondation Sana l'a fait le 30 septembre 2011 – et elle a la volonté de le renouveler.

Le Prix Sana est un modèle de référence, comme le montre le nombre de prix similaires qui existent déjà. Schweizer Radio DRS et les SwissAward attribuent ainsi désormais le prix «Helden des Alltags» (Héros du quotidien) et des distinctions comparables sont décernées sur le plan régional. Certains passages de l'appel d'offres de DRS1 pour le prix «Helden des Alltags» correspondent pratiquement mot pour mot à celui du Prix Sana. Même si ces prix font concurrence à notre tout nouveau prix de la santé, ils servent la bonne cause et nous confortent dans notre volonté d'attirer annuellement l'attention sur ces personnalités discrètes.

Il y a lieu de se réjouir également de l'évolution du nombre de demandes adressées au Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention ainsi qu'au Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin. Ce dernier s'est lui aussi donné un nouveau nom durant l'année sous revue et s'est fortement mobilisé pour faire parvenir les informations sur le Fonds d'aide aux personnes qui en ont effectivement besoin. Les cas sur lesquels la commission du Fonds doit se prononcer sont souvent déchirants et difficiles à imaginer dans un Etat-providence

comme la Suisse. Cela fait donc d'autant plus plaisir de pouvoir apporter une aide pragmatique et rapide et offrir de nouvelles perspectives à des personnes dans le besoin avec des sommes relativement modiques.

Compte tenu de ces évolutions positives, il est important, pour l'ensemble du Comité du Conseil de fondation comme pour moi-même en tant que président, que la Fondation Sana continue à renforcer son profil et acquière une certaine indépendance vis-à-vis de l'entreprise Helsana. Il me semble nécessaire que la fondation puisse survivre plusieurs années par ses propres moyens, sans compter sur les dividendes d'Helsana, tout en poursuivant ses activités pour le bien des personnes et de la santé en Suisse. Elle a besoin pour ce faire d'une capitalisation saine, qu'elle devra constituer durant les années où l'entreprise aura enregistré de bons résultats.

Nous voici amenés à parler de la marche des affaires d'Helsana. En ma qualité de président de l'actionnaire principal, je constate avec joie que le programme de réduction des coûts a été mené à bon terme, que la nouvelle structure de direction a été mise en place et que la nouvelle orientation stratégique commence à porter ses fruits. Helsana a accompli une très bonne année et réalisé un bénéfice de 190 millions de francs. Je félicite ici-même la nouvelle équipe de direction d'Helsana pour ces résultats qui prouvent une fois de plus que le travail assidu est payant. Le renouvellement est un succès.

Toutes ces bonnes nouvelles font de l'année 2011 une très bonne année. Tant la Fondation Sana que l'entreprise Helsana sont au mieux de leur forme.

---

**Hans Naef**  
**Président du Conseil de fondation**

# Un nouvel habillage pour une nouvelle confiance: une année à plein régime

**L'année 2011 a été marquée, tant pour la Fondation Sana que pour Helsana, par la réalisation des stratégies et projets décidés en 2010. Tandis que la fondation décernait fin septembre 2011 le Prix Sana de la santé pour la première fois, l'entreprise s'employait de son côté à accomplir le programme de réduction des coûts et à mener à bien la réorganisation de la structure de direction ainsi que la nouvelle stratégie du groupe. Fondation et entreprise se sont parfaitement acquittées de leurs tâches et sont aujourd'hui «au mieux de leur forme».**

Si 2010 avait été l'année du changement et de la transition, l'année 2011 s'est distinguée par la mise en œuvre des processus initiés l'année précédente mais aussi par l'aboutissement des efforts engagés. Les organes de la Fondation Sana ont travaillé d'arrache-pied pour mettre en place le Prix Sana lancé en 2010 et ont vu leur travail couronné le 30 septembre 2011 par une magnifique cérémonie de remise des prix dans un cadre prestigieux. Le processus stratégique s'est poursuivi durant l'année sous revue et le Comité du Conseil de fondation a réfléchi aux moyens de garantir le maintien à long terme des activités de la fondation. Les deux fonds tournent également à plein régime: l'augmentation du nombre de demandes adressées au Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention se poursuit et les démarches auprès du Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin se multiplient depuis le printemps avec l'intensification de la collaboration avec Helsana. Malgré toutes ces occupations, la fondation n'a pas pour autant négligé en 2011 son activité principale: les intérêts de l'actionnaire principal à l'égard d'Helsana ont été dûment pris en compte lors des discussions.

La situation se présente également sous un jour favorable pour Helsana: le programme de réduction des coûts a été mené à bon terme, la nouvelle structure de direction a été mise en place et la mise en œuvre de la nouvelle stratégie se poursuit méthodiquement. Helsana est sur la bonne voie comme le montre l'évolution du résultat annuel qui, après des pertes de CHF 215 millions (2008) et de CHF 58 millions (2009), a affiché des bénéfices de CHF 84 millions (2010) et enfin de CHF 190 millions (2011).

## Activités des organes de la Fondation

### Conseil de fondation:

Le Conseil de fondation de la Fondation Sana a tenu sa séance ordinaire le 25 mars 2011 au siège d'Helsana, à Stettbach. Dans le cadre de l'application des dispositions statutaires, M. Gérard Pafumi a été élu au Conseil de fondation. La composition des

organes de la Fondation Sana est au demeurant restée identique. Le Conseil de fondation a en outre reçu une information détaillée sur les activités du Comité du Conseil de fondation, des commissions et du secrétariat et en a donné décharge aux organes.

Dans une seconde partie, le Dr Thomas D. Szucs, président du Conseil d'administration d'Helsana, et M. Daniel Schmutz, CEO du groupe, ont informé le Conseil de fondation sur la marche des affaires et la stratégie d'Helsana. Se fondant sur le rapport annuel écrit d'Helsana et sur les informations qui lui ont été communiquées oralement lors de son assemblée, le Conseil de fondation a approuvé le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes du groupe Helsana 2010 à l'intention de l'assemblée générale. Il a en outre proposé la candidature de M. Daniel Loup comme membre du Conseil d'administration d'Helsana.

En plus de sa session ordinaire en mars, le Conseil de fondation a été convié dans son intégralité à Stettbach le 6 juillet 2011 pour assister à une séance d'information sur la marche des affaires dispensée par le président du Conseil de fondation et la direction du groupe Helsana. Le Conseil de fondation a en outre été invité à la cérémonie de remise du Prix Sana fin septembre 2011.

### Comité du Conseil de fondation:

Durant l'année sous revue, le Comité du Conseil de fondation s'est réuni lors de cinq séances ordinaires. Outre la préparation de la séance du Conseil de fondation et de l'assemblée générale d'Helsana et l'exécution des tâches statutaires qui lui incombent, le Comité du Conseil de fondation s'est occupé de dossiers thématiques comme le Prix Sana, la pérennité des activités de la fondation à long terme et les demandes émanant des fonds qui excèdent la limite de compétence des commissions des fonds (CHF 15 000.- par projet et par an). En matière de relations publiques, la communication vers l'extérieur a porté essentiellement sur le Prix Sana et s'est attachée à mieux faire connaître le Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin.

Le Comité du Conseil de fondation a continué en 2011 d'assumer ses responsabilités en tant qu'actionnaire principal d'Helsana, se faisant régulièrement informer par les membres du Conseil d'administration représentant la Fondation Sana sur l'évolution de l'entreprise. Au cours des rencontres périodiques entre la présidence et les secrétariats d'Helsana, de l'association Artisana et de la Fondation Sana, les actionnaires se sont informés sur les développements en cours et ont pu discuter conjointement de thèmes stratégiques. L'année 2011 a vu aussi une augmentation des échanges bilatéraux entre

la direction d'Helsana et les actionnaires. Dans l'ensemble, on peut affirmer que les contacts entre l'entreprise et les actionnaires sont aujourd'hui nettement plus étroits que dans les années antérieures et que les actionnaires sont désormais considérés comme des partenaires et sont associés de bonne heure aux décisions importantes.

#### **Commission pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention:**

La Commission du Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention s'est réunie à cinq reprises en 2011 et s'est prononcée sur 42 demandes en tout, dont 12 ont été approuvées et 30 rejetées. A la fin de l'année, 9 demandes étaient encore en suspens. En 2011, les contributions de soutien allouées se sont élevées à CHF 170 000.–.

Dans l'année sous revue, le thème principal des demandes approuvées concernait à nouveau les enfants et adolescents. La collaboration avec la Fondation suisse pour la promotion de l'allaitement maternel s'est poursuivie activement et sa brochure «Allaiter – un cadeau pour la vie» a été cofinancée. Dans le domaine de la recherche, un projet sur la dépendance au jeu bénéficia de notre soutien. D'autres demandes approuvées portaient notamment sur la prévention du suicide chez les jeunes ou la promotion de l'hygiène dentaire chez les personnes d'origine migrante.

En plus du traitement de demandes concrètes, la commission s'est fixé des objectifs concrets et quantifiables – basés sur l'orientation stratégique définie en 2009 – qui couvrent notamment le mode et la vitesse de traitement des demandes, la collaboration avec d'autres fondations ainsi que les critères d'évaluation des demandes concrètes.

Les statistiques des demandes au Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention se présentent pour 2011 comme suit:

Objets	Fonds pour la promotion de la santé
<b>Nouvelles demandes (1.1. – 31.12.2011)</b>	<b>46</b>
<b>Demandes en suspens (31.12.2011)</b>	<b>9</b>
<b>Décisions</b>	<b>42</b>
Demandes approuvées	12
Demandes rejetées	30
<b>Total des montants approuvés</b>	<b>CHF 170 000.00</b>
<b>Total des versements effectués</b>	<b>CHF 191 090.00</b>

Le Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention a été alimenté à raison de CHF 250 000.– durant l'année sous revue. Les prestations approuvées s'élèvent à un total de CHF 170 000.– et les prestations effectivement versées à un total de CHF 191 090.–. Compte tenu des régularisations pour prestations restant dues ou versées mais approuvées l'année précédente, les dépenses pour les prestations de soutien s'élèvent à CHF 163 290.–. A cela s'ajoutent les jetons de présence et les frais des membres de la Commission, ainsi que la contribution aux frais administratifs. Le capital du Fonds au 31.12.2011 se montait à CHF 135 166.–.

**Le Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention peut verser des contributions de soutien dans les trois domaines mentionnés. Il peut apporter son soutien à des projets ayant un lien direct et avéré avec le domaine de la santé et destinés à améliorer la santé générale de la population. En revanche, il ne soutient pas des projets relevant clairement du domaine de compétence des pouvoirs publics, déjà pris en charge par des structures établies ou bénéficiant d'un soutien suffisant.**

#### **Commission du Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin:**

Le rapport annuel 2010 avait signalé que la situation concernant le nombre de demandes adressées au Fonds restait insatisfaisante. Durant l'ensemble de l'année 2010, seulement trois demandes avaient été déposées, donnant lieu à des contributions de CHF 4 527.90. La Commission avait attribué notamment cette faible demande au fait que les instances compétentes d'Helsana connaissaient mal son existence, méconnaissance accentuée par la dissolution en 2010 du service social d'Helsana qui était jusqu'ici le seul interlocuteur du Fonds d'aide au sein de l'entreprise. C'est pourquoi la commission s'est employée dès la seconde moitié de 2010 ainsi que durant toute l'année 2011 à faire connaître les prestations du Fonds d'aide auprès d'Helsana. La mise en place des nouvelles structures d'Helsana a permis de renforcer considérablement la collaboration avec le Fonds d'aide en 2011. De nombreuses discussions et réunions communes ont eu lieu et la Fondation Sana a imprimé un papillon pour le mettre à disposition dans les centres de service d'Helsana et pour l'information interne des collaborateurs/trices du service à la clientèle. Ce papillon fournit des informations détaillées sur les possibilités permettant d'obtenir des prestations auprès du Fonds d'aide. Un article

sur le Fonds d'aide est paru dans le senso 1/2011, parallèlement au lancement du papillon.

Les efforts engagés en 2010 et 2011 ont commencé à porter leurs fruits à partir du printemps 2011. La Commission du Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin s'est réunie à six reprises et a traité 42 demandes. Si l'on y ajoute les 12 demandes encore en suspens à la fin de l'année précédente, cela porte à 54 le nombre total de demandes déposées en 2011. Ce nombre dépasse nettement celui des 6 dernières années réunies. Sur les 42 demandes examinées, 30 ont été approuvées au moins partiellement et 12 retirées ou rejetées. Au total, les prestations de soutien accordées s'élèvent à CHF 109 870.35.

L'augmentation du nombre de demandes a entraîné une adaptation des structures internes. La procédure et les documents exigés ont été encore davantage standardisés. Les candidats donnent leur accord, dès le dépôt de leur demande, pour qu'un second avis médical soit demandé et qu'une collaboration soit établie avec les médecins traitants mais aussi avec l'assurance-maladie et les « Case Manager » (gestionnaires de cas) éventuels. Les procédures de la Fondation ont aussi été synchronisées avec celles d'Helsana, sur la base d'échanges transparents. Une collaboration a été institutionnalisée avec les cliniques dentaires de l'Université de Berne pour les demandes de soutien portant sur les prestations dentaires. Les cliniques dentaires examinent ces demandes conformément à l'expertise donnant droit aux prestations complémentaires de l'AVS (traitement simple, économique et adéquat).

L'exemple ci-après illustre bien ce qu'est une demande approuvée: suite à une affection dorsale, un père de famille de 34 ans ne pouvait plus soulever son fils de deux ans et avait dû interrompre sa formation de recyclage. La dégénérescence d'un disque intervertébral dont souffrait cette personne est survenue sans raison apparente. L'assurance de base aurait pris en charge un raidissement de la colonne vertébrale mais cette méthode a un inconvénient de taille: elle restreint sensiblement la mobilité, ce qui aurait constitué un désagrément pénible pour une personne de cet âge. Une nouvelle technique opératoire promettait une amélioration mais elle n'était pas encore admise en Suisse dans le catalogue de l'assurance de base et n'aurait donc pas pu être remboursée. Le montant de la facture s'élevait à CHF 15 000.–, ce qui excédait de loin les capacités financières de la famille.

L'opération, soutenue par la Fondation Sana, s'est bien déroulée. Le jeune père de famille a pu reprendre sa formation et la famille peut désormais envisager l'avenir avec confiance.

Parmi les autres cas ayant bénéficié d'un soutien, on retiendra celui d'un patient qui devait provisoirement être nourri artificiellement en raison d'un syndrome de l'intestin court ou d'une femme nécessitant un assainissement global de sa dentition pour pouvoir à nouveau mâcher. En l'occurrence, le devis du dentiste s'élevait à environ CHF 20 000.–; le Fonds a examiné la demande par l'intermédiaire des cliniques dentaires de l'Université et a finalement accordé CHF 6 900.– pour les actes médicaux nécessaires. Là encore, une aide pragmatique et rapide a pu être apportée, sans qu'il soit nécessaire de financer une réparation luxueuse de la dentition.

Les statistiques des demandes au Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin se présentent comme suit, pour l'année 2011:

Objets	Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin
<b>Nouvelles demandes (1.1. – 31.12.2011)</b>	<b>54</b>
<b>Demandes en suspens (31.12.2011)</b>	<b>12</b>
<b>Décisions</b>	<b>42</b>
Demandes approuvées	<b>30</b>
Demandes rejetées/retirées	<b>12</b>
<b>Total des montants approuvés</b>	<b>CHF 109 870.35</b>
<b>Total des versements effectués</b>	<b>CHF 94 883.70</b>

En raison de l'importance persistante des fonds propres au début de l'année, le Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin n'a pas été réalimenté en 2011. Sa seule recette significative est une allocation qui était destinée au service social d'Helsana et qui – suite à la dissolution du service – a été transférée au Fonds d'aide. En 2011, le Fonds a versé des prestations de soutien de CHF 94 883.70; Compte tenu des régularisations pour prestations restant dues ou versées mais approuvées l'année précédente, les dépenses pour les prestations de soutien s'élèvent à CHF 93 622.55. A cela s'ajoutent les jetons de présence et les frais des membres de la Commission, ainsi que la contribution aux frais administratifs qui, en raison du nombre élevé de demandes, est plus importante que l'année passée. Le capital du Fonds au 31.12.2011 se montait à CHF 473 860.21.

**Le Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin de la Fondation Sana a été institué pour concrétiser un des buts statutaires (art. 2.2 des statuts), à savoir venir en aide aux personnes au bénéfice d'un contrat d'assurance obligatoire des soins auprès de l'Helsana et qui, en raison de soins médicaux nécessaires, sont plongés dans une situation financière difficile. Les versements du fonds concernent toujours des prestations de soin concrètes dont les coûts ne sont pas couverts par l'assurance. Sont expressément exclues les contributions au paiement des primes d'assurance-maladie, même si, dans certains cas, le montant de ces primes pourrait représenter une difficulté insurmontable pour l'assuré. De tels cas relèvent en effet du versement des aides publiques pour la réduction du montant des primes d'assurance-maladie.**

#### Commission de placements:

Durant l'année sous revue, la Commission de placements a de nouveau surveillé la gestion des dépôts bancaires et l'a évalué à l'occasion des rapports de performance trimestriels. Des liquidités supplémentaires de CHF 1 000 000.– ont été placées sur les deux dépôts à la BCBE et à la Banque Wegelin en début 2012.

La situation étant toujours aussi préoccupante sur les marchés financiers, la Commission de placements a organisé des réunions additionnelles pour discuter de la future stratégie de placement et elle s'est procurée des informations supplémentaires en sus des rapports de performance.

### **Prix Sana**

En 2011, le Prix Sana a été l'un des thèmes majeurs sur lesquels a travaillé la Fondation. Le groupe de travail Prix Sana s'est réuni à huit reprises et le directeur de la Fondation a consacré à lui seul plus de 200 heures à cette première remise du prix. Le résultat a néanmoins largement récompensé les efforts. Le 30 septembre 2011, dans un cadre prestigieux, la Fondation Sana a décerné le premier prix de la santé «Prix Sana» à trois personnalités éminentes. La cérémonie a été présentée par Nik Hartmann et le président du jury, le Dr René Prêtre, chirurgien pour enfants et Suisse de l'année 2009, a prononcé le discours officiel.

Un jury de haut rang, composé du président, le Dr René Prêtre, de Mme Annemarie Huber-Hotz (présidente de la CRS), de Mme Michelle Zimmermann (organisatrice de l'élection de Miss Handicap), du Dr Thomas Szucs (président du Conseil d'administration d'Helsana) et du Dr Hans Naef (président de la Fondation Sana), a sélectionné parmi 156 nominations trois personnes exceptionnelles qui ont fait preuve d'un engagement désintéressé et inhabituel en faveur de leurs prochains et sont des héros ou héroïnes anonymes du quotidien.

Le premier prix a été remporté par le Winterthourois Urs Dorizzi. Il a impressionné le jury par son long engagement infatigable en faveur de personnes malades et handicapées pour leur permettre de mener une vie aussi normale que possible. Lorsqu'en 1971 Urs Dorizzi a épousé sa femme atteinte de la polio, celle-ci ne pouvait plus bouger que la tête. On ne lui laissait que quelques années à vivre. Grâce aux soins et aux encouragements altruistes d'Urs Dorizzi, son épouse a pu mener jusqu'à son décès en 2008 une vie épanouie et socialement active. Elle était notamment conseillère municipale de la ville de Winterthour, a créé diverses associations et fondé avec son mari une communauté pour handicapés mentaux dans leur propre maison. Urs Dorizzi n'a pas ménagé ses efforts ni ses ressources pour aider ces personnes et leur permettre de mener une vie autonome. Après la mort de ses parents en l'an 2000, Urs Dorizzi a en outre recueilli son frère handicapé physique et mental et s'occupe de lui avec le même engagement.

Outre le principal lauréat, deux autres personnes ont été récompensées pour leur action exceptionnelle en faveur de personnes malades. Markus Küng a reçu le deuxième prix pour la prise en charge de Simon, son filleul de 36 ans lourdement handicapé. Depuis que ce dernier a perdu ses deux parents, Markus Küng passe pratiquement chaque pause de midi et chaque week-end avec lui. Auparavant, Markus Küng s'était occupé de sa mère dépendante jusqu'à la mort de celle-ci.

Micheline Burkhalter est la troisième héroïne anonyme à avoir été récompensée, au nom des nombreux pères et mères qui, jour après jour, prennent soin de leurs enfants malades ou handicapés. Depuis de nombreuses années, elle s'occupe de son fils atteint d'une forme aiguë de myopathie avec un optimisme à toute épreuve et un amour infini.

L'appel d'offres pour le Prix Sana 2012 a été lancé dès la mi-décembre. Un papillon a pu de nouveau être joint aux factures de décembre du groupe Helsana et envoyé à 820 000 ménages. Les premières nominations ont déjà été reçues dans l'année sous revue.

### **Finances**

Les comptes annuels de la Fondation Sana figurent dans les pages suivantes, sous la forme d'un tableau consolidé. Comme chaque année, le dividende d'Helsana constitue le principal poste des recettes. Le résultat financier affiche un déficit de CHF 37 543.96.

Du côté des dépenses, les postes se situent pratiquement au même niveau que l'année précédente. Le budget a été très bien respecté. Les dépassements se justifient notamment par le Prix Sana et par l'augmentation des demandes adressées au Fonds d'aide (postes Prix Sana, frais postaux/téléphone/copies, traductions et frais de secrétariat). Globalement, les comptes de la Fondation affichent un excédent de recettes de CHF 901 899.84. Le bilan consolidé présente un actif de CHF 60 197 722.49 et un capital propre de CHF 59 676 276.99. Le portefeuille de titres, d'une valeur d'environ CHF 2.35 millions est réparti entre deux banques, de manière à assurer une bonne diversification et une stabilité additionnelle.

	<b>Fondation</b>	
	CHF 1.1 – 31.12. 2011	CHF 31.12. 2010
<b>Recettes</b>		
Subventions reçu des tiers	0.00	0.00
Dividende Helsana	1 659 000.00	829 500.00
Revenus financiers	67 604.53	91 738.20
Charges financières	-107 860.64	-64 309.43
Bénéfice d'exploitation	-40 256.11	27 428.77
Allocations aux Fonds	0.00	0.00
<b>Total des recettes</b>	<b>1 618 743.89</b>	<b>856 928.77</b>
<b>Dépenses</b>		
Président	30 000.00	30 000.00
Comité du Conseil de Fondation et commissions	65 561.65	67 915.50
Conseil de Fondation	38 215.50	32 800.35
<b>Organes</b>	<b>133 777.15</b>	<b>130 715.85</b>
Frais de personnel	90 720.00	90 384.00
Frais / Dépenses	3 195.20	2 991.55
<b>Secrétariat</b>	<b>93 915.20</b>	<b>93 375.55</b>
GT travail active pour projects	0.00	18 059.25
Prix Sana	133 001.90	121 437.30
Conseil/comptabilité/révision	11 456.40	11 334.85
Relations publiques	22 662.90	24 778.30
Assistance juridique	5 000.00	5 049.80
<b>Frais tierces et projects</b>	<b>172 121.20</b>	<b>180 659.50</b>
Location et frais accessoires	22 266.00	21 766.00
Frais postaux/téléphone/copies	6 114.35	4 049.50
Infrastructure de bureau	9 588.00	10 598.60
Matériel de bureau et imprimés	5 760.40	5 497.25
Rapport annuel	13 588.45	11 363.90
Traductions	3 200.60	1 879.40
Internet	5 042.75	8 236.35
Divers, expertises	1 469.95	2 790.75
<b>Autres dépenses</b>	<b>67 030.50</b>	<b>66 181.75</b>
Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin	0.00	0.00
Fonds pour la promotion de la santé	250 000.00	175 000.00
Soutiens	0.00	0.00
<b>Allocations</b>	<b>250 000.00</b>	<b>175 000.00</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>716 844.05</b>	<b>645 932.65</b>
Recettes non liées à la période	0.00	0.00
Dépenses non liées à la période	0.00	0.00
<b>Excédent de recettes</b>	<b>901 899.84</b>	<b>210 996.12</b>



Fonds assurés dans le besoin		Fonds promotion de la santé		Consolidé	
CHF 1.1 – 31.12. 2011	CHF 31.12. 2010	CHF 1.1 – 31.12. 2011	CHF 31.12. 2010	CHF 1.1 – 31.12. 2011	CHF 31.12. 2010
50 000.00	0.00	0.00	0.00	50 000.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	1 659 000.00	829 500.00
2 396.30	2 685.50	621.05	936.50	70 621.88	95 360.20
-191.90	-3 128.39	-113.30	-2 718.27	-108 165.84	-70 156.09
2 204.40	-442.89	507.75	-1 781.77	-37 543.96	25 204.11
0.00	0.00	250 000.00	175 000.00	---	---
<b>52 204.40</b>	<b>-442.89</b>	<b>250 507.75</b>	<b>173 218.23</b>	<b>1 671 456.04</b>	<b>854 704.11</b>
0.00	0.00	0.00	0.00	30 000.00	30 000.00
8 620.80	7 303.55	23 854.00	20 842.70	98 036.45	96 061.75
0.00	0.00	0.00	0.00	38 215.50	32 800.35
8 620.80	7 303.55	23 854.00	20 842.70	166 251.95	158 862.10
34 992.00	1 936.80	29 808.00	21 304.80	155 520.00	113 625.60
0.00	0.00	0.00	0.00	3 195.20	2 991.55
34 992.00	1 936.80	29 808.00	21 304.80	158 715.20	116 617.15
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	18 059.25
0.00	0.00	0.00	0.00	133 001.90	121 437.30
0.00	0.00	0.00	0.00	11 456.40	11 334.85
0.00	10 621.25	0.00	0.00	22 662.90	35 399.55
0.00	0.00	0.00	0.00	5 000.00	5 049.80
0.00	10 621.25	0.00	0.00	172 121.20	191 280.75
0.00	0.00	0.00	0.00	22 266.00	21 766.00
0.00	0.00	0.00	0.00	6 114.35	4 049.50
0.00	0.00	0.00	0.00	9 588.00	10 598.60
0.00	0.00	0.00	0.00	5 760.40	5 497.25
0.00	0.00	0.00	0.00	13 588.45	11 363.90
1 643.70	0.00	468.80	90.40	5 313.10	1 969.80
0.00	0.00	0.00	0.00	5 042.75	8 236.35
852.50	0.00	0.00	0.00	2 322.45	2 790.75
2 496.20	0.00	468.80	90.40	69 995.50	66 272.15
				---	---
93 622.55	4 528.70	163 290.00	192 299.50	256 912.55	196 828.20
93 622.55	4 528.70	163 290.00	192 299.50	256 912.55	196 828.20
<b>139 731.55</b>	<b>24 390.30</b>	<b>217 420.80</b>	<b>234 537.40</b>	<b>823 996.40</b>	<b>729 860.35</b>
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>-87 527.15</b>	<b>-24 833.19</b>	<b>33 086.95</b>	<b>-61 319.17</b>	<b>847 459.64</b>	<b>124 843.76</b>

<sup>1)</sup> paiements internes de la Fondation

	<b>Fondation</b>	
	CHF 31.12.2011	CHF 31.12.2010
<b>Actifs</b>		
Liquidités	1 767 593.12	798 638.24
Avoir sur l'Impôt anticipé	155 415.66	82 091.30
Actifs transitoires	981.55	2 685.75
Titres	2 349 550.67	2 487 923.42
Participations	55 300 000.00	55 300 000.00
Droits sur la marque «Helvetia»	p.m.	p.m.
<b>Total des actifs</b>	<b>59 573 541.00</b>	<b>58 671 338.71</b>
<b>Passifs</b>		
<b>Capital étranger</b>		
Engagements	890.50	11 888.05
Passifs transitoires	155 400.00	144 100.00
<b>Total des Fonds étranger</b>	<b>156 290.50</b>	<b>155 988.05</b>
<b>Réserve sur fluctuation des titres</b>	<b>350 000.00</b>	<b>350 000.00</b>
<b>Fonds propres</b>		
Capital de la Fondation	55 300 000.00	55 300 000.00
Réserves libres	2 865 350.66	2 654 354.54
Excédent de recettes	901 899.84	210 996.12
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>59 067 250.50</b>	<b>58 165 350.66</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>59 573 541.00</b>	<b>58 671 338.71</b>

Fonds assurés dans le besoin		Fonds promotion de la santé		Consolidé	
CHF 31.12.2011	CHF 31.12.2010	CHF 31.12.2011	CHF 31.12.2010	CHF 31.12.2011	CHF 31.12.2010
473 176.49	562 976.11	149 948.91	144 551.53	2 390 718.52	1 506 165.88
838.72	939.95	217.37	327.80	156 471.75	83 359.05
0.00	0.00	0.00	0.00	981.55	2 685.75
0.00	0.00	0.00	0.00	2 349 550.67	2 487 923.42
0.00	0.00	0.00	0.00	55 300 000.00	55 300 000.00
---	---	---	---	p.m.	p.m.
<b>474 015.21</b>	<b>563 916.06</b>	<b>150 166.28</b>	<b>144 879.33</b>	<b>60 197 722.49</b>	<b>59 380 134.10</b>
155.00	0.00	0.00	0.00	1 045.50	11 888.05
0.00	2 528.70	15 000.00	42 800.00	170 400.00	189 428.70
155.00	2 528.70	15 000.00	42 800.00	171 445.50	201 316.75
0.00	0.00	0.00	0.00	350 000.00	350 000.00
561 387.36	586 220.55	102 079.33	163 398.50	55 963 466.69	56 049 619.05
0.00	0.00	0.00	0.00	2 865 350.66	2 654 354.54
-87 527.15	-24 833.19	33 086.95	-61 319.17	847 459.64	124 843.76
473 860.21	561 387.36	135 166.28	102 079.33	59 676 276.99	58 828 817.35
<b>474 015.21</b>	<b>563 916.06</b>	<b>150 166.28</b>	<b>144 879.33</b>	<b>60 197 722.49</b>	<b>59 380 134.10</b>

## Principes d'évaluation

La comptabilité est tenue en francs suisses.

Les postes du bilan sont comptabilisés comme suit:


- Les liquidités à leur valeur nominale
- Les créances à leur valeur nominale après déduction de toutes corrections nécessaires
- Les actifs circulants à leur valeur nominale
- Les papiers valeurs à leur valeur boursière avec une réserve pour fluctuation sur titres inscrite au passif du bilan
- Les participations à leur prix d'achat sous déduction de toute correction éventuelle nécessaire
- Les droits sur la marque «Helvetia» pour mémoire
- Les engagements à leur valeur nominale
- Les actifs circulants à leur valeur nominale
- Les stocks en monnaies étrangères converties au cours du jour

	Quote-part de participation:	CHF 2011	CHF 2010
<b>Participations</b>			
Helsana , Zürich, capital actions CHF 70 mios	79%	55 300 000.00	55 300 000.00
<b>Explications détaillées sur les postes du bilan et du compte d'exploitation</b>			
La réserve pour fluctuation des titres se divise comme suit:			
• Correction de valeur pour les placements connue au 31 décembre		350 000.00	350 000.00
• Constitution de la réserve à charge du compte d'exploitation dans le chapitre charges financières		0.00	0.00
<b>Titres - Réserve pour fluctuation sur titres</b>		<b>350 000.00</b>	<b>350 000.00</b>
Les charges financières se composent de:			
• Frais d'administration des dépôts BEKB et Wegelin		19 809.32	19 801.47
• Dépenses relevant des transactions de papiers-valeurs		2 496.50	1 874.64
• Perte sur le cours des titres en dépôt		85 554.82	42 633.32
<b>Charges financières</b>		<b>107 860.64</b>	<b>64 309.43</b>
• Profit sur les compte liquide		2 343.35	1 674.45
• Rendement des titres en dépôts BEKB et Wegelin		58 388.81	65 365.63
• Profit sur les cours des tires en dépôt		6 872.37	24 698.12
<b>Revenus financiers</b>		<b>67 604.53</b>	<b>91 738.20</b>

## Analyse des risques

Une analyse des risques à été réalisée par le Conseil d'administration de la fondation. Cette analyse traite des principaux risques auxquels la fondation est exposée et la pertinence des mesures prises afin de réduire leur impact.

# ENGEL COPERA

Wirtschaftsprüfung, Steuerberatung, Wirtschaftsberatung, Buchführung und allgemeine Treuhandfunktionen.  
Gegründet 1945. Mitglied der Treuhandkammer   
www.engelcopera.ch

## Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de  
**Fondation Sana, Berne**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profit et pertes et annexe ainsi que fonds d'aide, fonds promotion de la santé et consolidé), pp 8 à 12, de Fondation Sana, Berne, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi, à l'acte de fondation et aux règlements.

Berne-Liebefeld, le 31 janvier 2012

ENGEL COPERA AG



Dieter Mathys  
Réviseur agréé  
Expert-comptable diplômé  
Expert fiscal diplômé  
Réviseur responsable



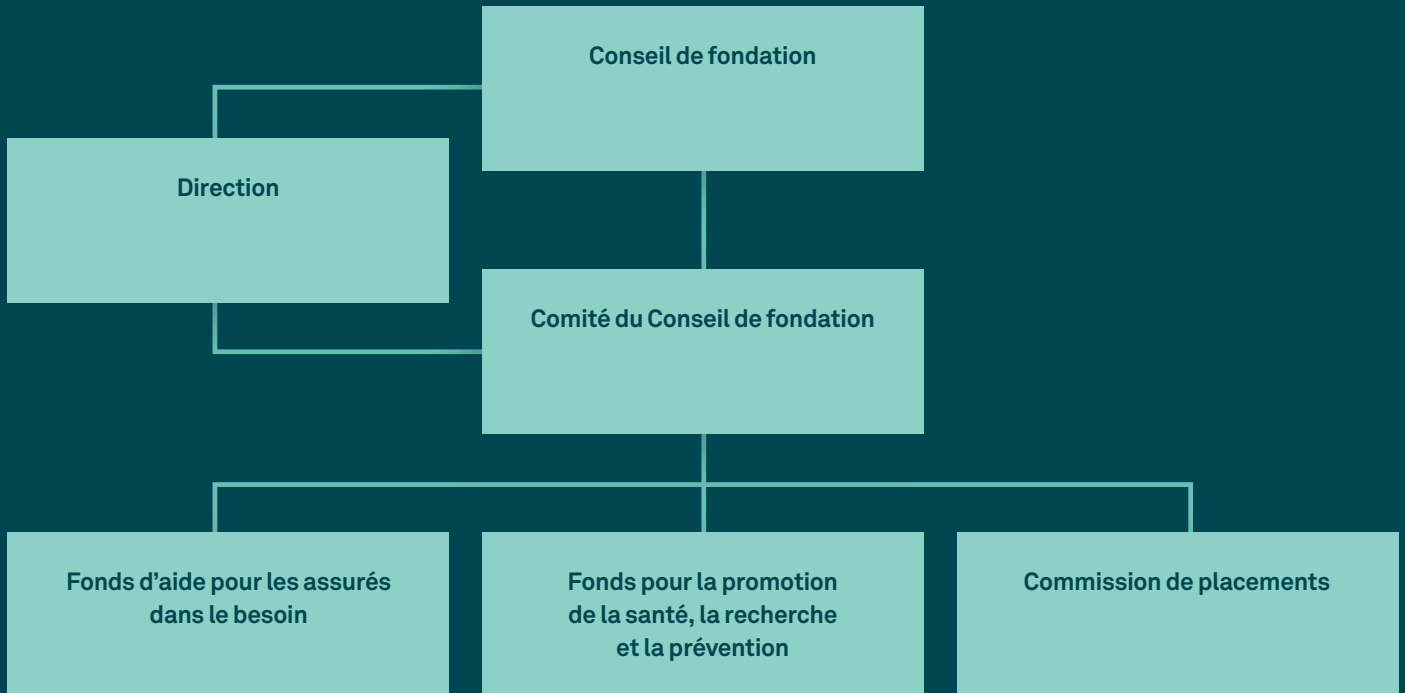
Annemarie Wölfli  
Spécialiste en finance et  
comptabilité avec brevet fédéral

**ENGEL COPERA AG**  
3097 Bern-Liebefeld Waldeggrasse 37  
Telefon 031 950 25 00  
Fax 031 950 25 01

**ENGEL COPERA AG**  
4900 Langenthal Bahnhofstrasse 13  
Telefon 062 922 96 66  
Fax 062 922 73 83

**ENGEL COPERA AG**  
4500 Solothurn Römerstrasse 20  
Telefon 032 622 03 63  
Fax 032 622 03 62

**Organigramme**



L'organisation de la Fondation Sana prévoit comme organe suprême et comme pouvoir législatif de la Fondation l'assemblée des membres du Conseil de fondation. Fin 2011, le Conseil de fondation comprenait 39 membres. L'organe exécutif, soumis à ce Conseil de fondation, est le Comité du Conseil de fondation. Il est composé de cinq à sept membres du Conseil de fondation. Il est chargé de gérer les affaires courantes et l'activité opérationnelle générale pendant l'exercice. Outre le Comité du Conseil de fondation, il existe trois commissions permanentes: les Commissions des deux fonds (Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin et Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention) sont chargées de la gestion des fonds d'utilité publique de la Fondation. Elles prennent des décisions pour des montants allant jusqu'à un plafond défini. La Commission de placements est chargée de surveiller et d'évaluer les activités de la banque en ce qui concerne le placement des titres de la Fondation.

**Conseil de fondation**

Michael Arnet	3012 Berne
Dora Bachmann	5103 Möriken
Diego Benz	6300 Zoug
Robert Berger	6467 Schattdorf
Erwin Bruhin	8863 Buttikon
Marianne Desboeufs	2037 Montmollin
Jürg Dommer	9471 Buchs
Michela Ferrari-Testa	6950 Tesserete
Peter Frey	8833 Samstagern
Heinz Herzog	9320 Arbon
Alfred Jud	8134 Adliswil
Hermann Langensand	6005 Lucerne
Roland Löffel	3225 Müntschemier
Liliane Loye-Métraiiller	3968 Veyras
Peter Matthes	1226 Thônex
Paola Müller-Storni	6534 San Vittore
Hans Naef	8125 Zollikerberg
Gérard Pafumi	1008 Prilly
Hans Peter Pitschi	7208 Malans
Christian Rey	1615 Bossonnens
Alfons Rutz	9414 Schachen
Marie Catherine Saladin-Echle	8580 Amriswil
Marco Schmidiger	6003 Lucerne
Hans Schwarz	8627 Grüningen
Hans Schwyn	9573 Littenheid
Patrick Solèr	4125 Riehen
Margrit Stadler-Egli	9602 Bazenheid
Franz Stalder	5312 Döttingen
Robert Steffen	5610 Wohlen
Daniel Steiner	4900 Langenthal
Peter Strub	1470 Lully
Margrit Tanner	8913 Ottenbach
Jean-Pierre Thiébaud	6010 Kriens
Erna Widmer-Häberling	8912 Obfelden
Annemarie Willi	3252 Worben
Herbert Wirth	8400 Winterthour
Rose-Marie Wirthner	1470 Estavayer-le-lac
Rolf Zahnd	3046 Wahlendorf
Hans Zwahlen	8942 Oberrieden

**Comité du Conseil de fondation**

Hans Naef	Président
Paola Müller-Storni	Vice-présidente
Jürg Dommer	Membre
Christian Rey	Membre
Margrit Stadler-Egli	Membre
Franz Stalder	Membre
Rolf Zahnd	Membre

**Commission du Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin**

Erna Widmer-Häberling	Présidente
Paola Müller-Storni	Membre
Robert Steffen	Membre

**Commission du Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention**

Daniel Steiner	Président
Robert Berger	Membre
Peter Frey	Membre
Marie Catherine Saladin-Echle	Membre
Peter Strub	Membre

**Commission de placements**

Franz Stalder	Président
Alfred Jud	Membre
Hans Schwarz	Membre

**Organe de révision**

Engel Copera AG	Waldeggstrasse 37 3097 Berne-Liebefeld
-----------------	---

---

FONDATION SANA

Thunstrasse 82, Case postale 1009  
3000 Berne 6

T +41 (0)31 368 15 83

F +41 (0)31 351 00 65

[www.fondation-sana.ch](http://www.fondation-sana.ch)  
[info@fondation-sana.ch](mailto:info@fondation-sana.ch)